

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 18h00, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en présentiel en mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire le 25 septembre 2025.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} PERRONIN Maryse - M. DURAN Jean - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} ROBIN Nathalie - M^{me} SAINTIGNY Julie - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} ROCHE Valérie - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline

Étaient absents – excusés :

M. BEAUSOLEIL Marc (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques (procuration donnée à M. PALERMO Anthony) - M. LASSAUZET Bruno (procuration donnée à M. BOILOT Cédric) - M^{me} JEAN Pascale (procuration donnée à M^{me} SIMONET Catherine) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} SAINTIGNY Julie) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique) - M. AUZEL Jonathan (procuration donnée à M. JOUHET Christian)

Étaient absents :

M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M. PERESSE Sébastien

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire, Anthony PALERMO, préside la séance.

M^{me} Julie SAINTIGNY a été élue secrétaire de séance.

DCM2025-05-42 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - CAMPAGNE 2025

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de définir des relations justes et transparentes entre la commune et les associations partenaires tout en sécurisant juridiquement son action vers le tissu associatif.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021, après concertation de la Conférence des Présidents d'Associations et travaux en Commission Vie Associative, un règlement a été mis en place en ce sens. La campagne de subventions aux associations 2025 a donc été lancée sur cette même base.

Monsieur le Maire propose que les membres de bureaux d'association ne prennent pas part au vote des subventions de ces dernières. Ceci concerne notamment :

- M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques pour le CAPER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention (M. Bernard GRAND) et 24 voix pour d'attribuer les subventions suivantes :

- **600 € pour le CAPER**
- **4 100 € pour l'École de musique**
- **1 500 € pour l'Association Souvenirs et Patrimoine des Mineurs**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,



Anthony PALERMO

